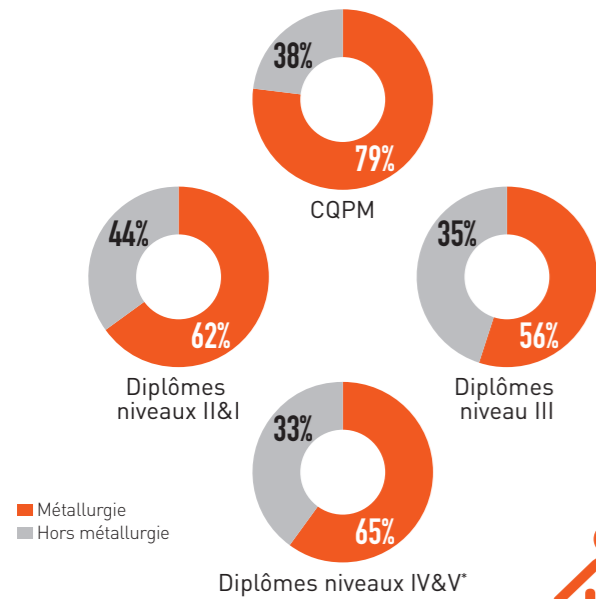


Les CQPM/CQPI : un plus pour l'insertion

Part des personnes travaillant dans la métallurgie selon le niveau de formation.

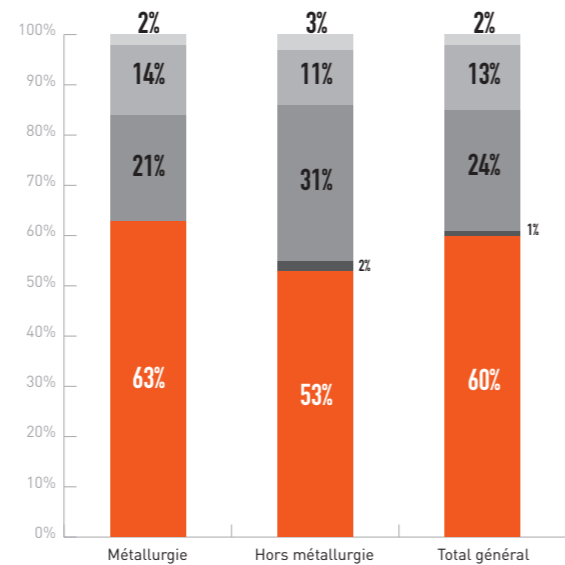


67% travaille dans la métallurgie

Les détenteurs de CQPM/CQPI sont les plus nombreux, **79%**, à déclarer une insertion dans le secteur de la métallurgie.

Des emplois stables dans le secteur de la métallurgie

Répartition des personnes en situation d'emploi selon le type de contrat et le secteur d'activité.



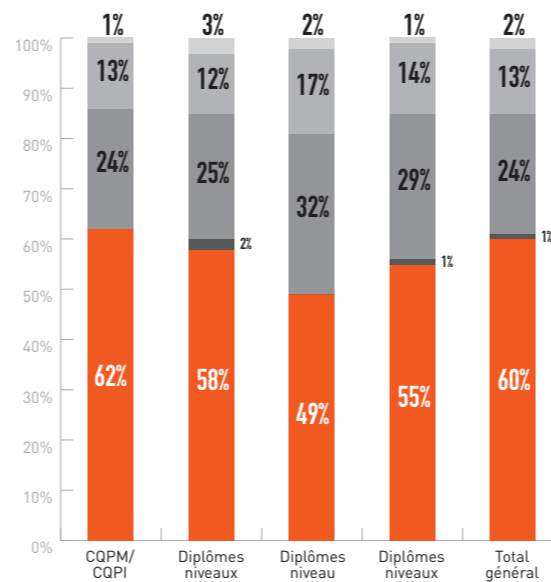
■ Contrat aidé & autres
 ■ Intérim
 ■ CDD
 ■ Travailleur indépendant / créateur d'entreprise
 ■ CDI

L'insertion dans l'emploi se réalise essentiellement sur des emplois stables.

Près des **deux tiers des personnes en emploi ont déclaré être en CDI**. La part des personnes en CDI est beaucoup plus importante, **63%** contre 53%, pour les contrats de professionnalisation insérés dans les **entreprises du secteur de la métallurgie**.

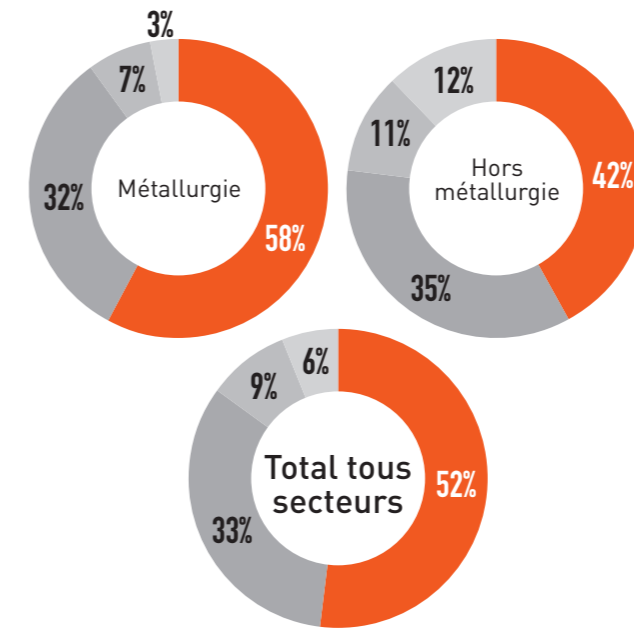
Une réelle adéquation entre formation et réalité professionnelle

Répartition des personnes en situation d'emploi selon le type de contrat et le niveau de formation.



■ Contrat aidé & autres
 ■ Intérim
 ■ CDD
 ■ Travailleur indépendant / créateur d'entreprise
 ■ CDI

Les détenteurs d'un CQPM/CQPI sont plus nombreux, que les autres à obtenir un CDI, **62%**.



■ Oui, tout à fait
 ■ Oui, plutôt
 ■ Non, plutôt pas
 ■ Non, pas du tout

85% des effectifs en situation d'emploi **6 mois après leur contrat de professionnalisation** estiment que la fonction qu'ils occupent correspond à la qualification validée ; ce taux atteint même à **90%** au sein de la métallurgie.

INSERTION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Enquête 2013



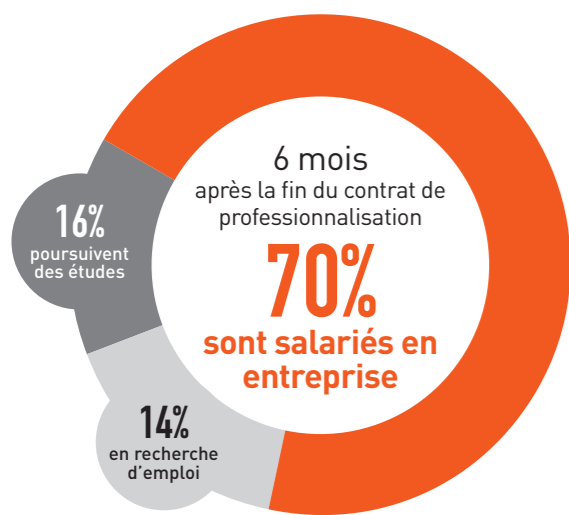


Première enquête sur les **contrats de professionnalisation** de la métallurgie

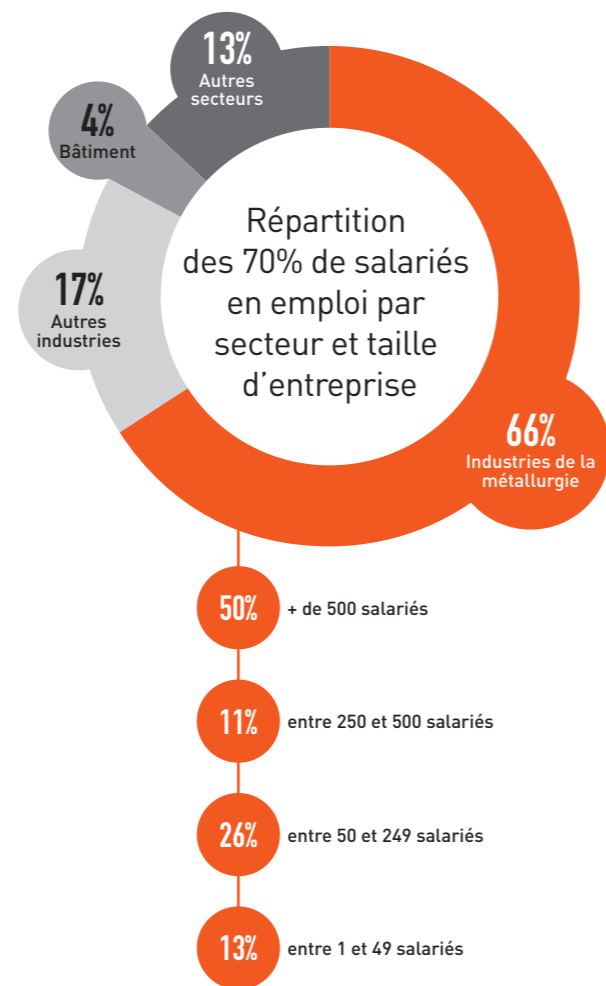
Cette enquête, réalisée et exploitée par Ambroise Bouteille et Associés, porte sur les contrats de professionnalisation effectués dans les entreprises de la métallurgie, quel que soit le domaine de formation de l'apprenant :

- **8 326 bénéficiaires ont terminé leur contrat** entre le 2nd semestre 2011 et le 1^{er} semestre 2012.
- **20% de taux de retour à l'enquête** avec un profil proche de celui de l'ensemble des bénéficiaires.

Ainsi, le nombre des répondants, d'une part, et leurs profils, d'autre part, permettent de considérer l'échantillon comme représentatif.



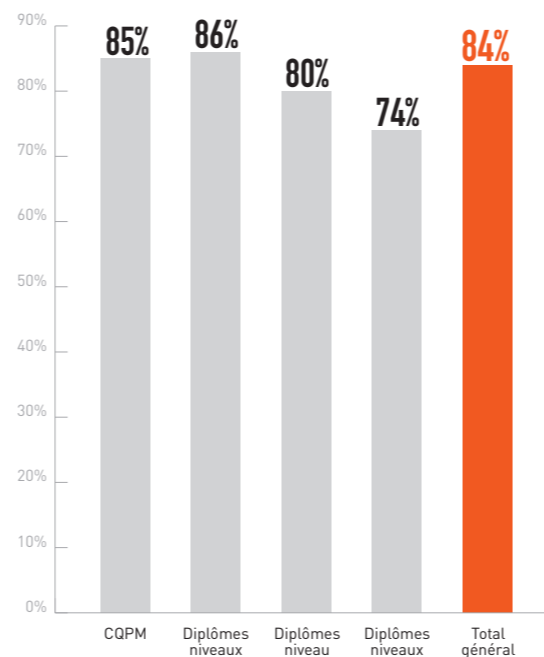
66% sont salariés dans le secteur de la métallurgie



Les deux-tiers des bénéficiaires insérés dans l'emploi 6 mois après leur contrat de professionnalisation travaillent dans la métallurgie.

Un taux élevé d'insertion

Taux d'insertion des bénéficiaires du contrat de professionnalisation selon le niveau de formation (pour la qualification obtenue au terme du contrat).

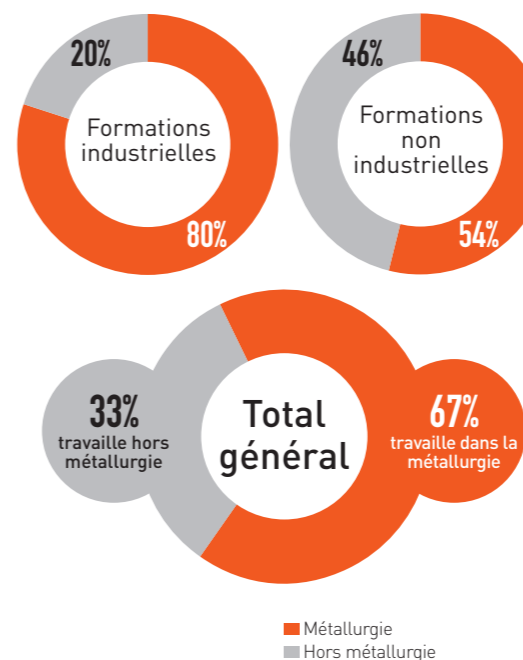


Six mois après le contrat de professionnalisation, le **taux d'insertion s'élève à 84%** (parmi les bénéficiaires ayant choisi de ne pas poursuivre leur formation après le contrat de professionnalisation).

Pour les CQPM, leur taux d'insertion est proche des niveaux de formation les plus élevés : **85%**.

67% des bénéficiaires travaillent dans le secteur de la métallurgie

Part des personnes travaillant dans la métallurgie selon la thématique de la formation suivie en contrat de professionnalisation.



Ces personnes qui ont suivi une formation industrielle sont nettement plus nombreuses à s'être insérées dans la métallurgie que celles qui ont suivi une formation non industrielle : **80%** contre 54%.



LE "CONTRAT DE PRO", C'EST QUOI ?

Le contrat de professionnalisation est un **contrat de travail en alternance de 6 à 12 mois**, permettant l'acquisition de compétences en mêlant formations pratique et théorique.

LA PROFESSIONNALISATION, C'EST POUR QUI ?

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux **jeunes garçons et filles de 16 à 25 ans** - mais aussi aux demandeurs d'emploi sans limite d'âge - qui souhaitent se professionnaliser rapidement et acquérir une qualification professionnelle.

LE CQPM, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le **CQPM*** certifie les **capacités professionnelles pour exercer un métier**. Au niveau national, il assure une reconnaissance professionnelle et sociale par les entreprises du secteur. Régulièrement, les capacités évaluées sont mises à jour avec les professionnels des entreprises pour répondre aux évolutions technologiques de demain.

*Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie.

UNE INSERTION RAPIDE DANS L'EMPLOI

La moitié des effectifs en emploi ont été embauchés dans l'entreprise où le contrat de professionnalisation a été réalisé. Pour les autres, près de 80 % d'entre eux ont trouvé un emploi en moins de trois mois.

À LA CLÉ, UNE FORMATION QUALIFIANTE ET CERTIFIÉE OFFICIELLEMENT

En fin de contrat de professionnalisation, les **compétences acquises peuvent être validées par l'obtention d'une qualification professionnelle** : le CQPM/CQPI, mais également par un titre ou diplôme à finalité professionnelle, ou encore par un parcours de professionnalisation.